



NOTE DE SERVICE N° 42-7MFB/DGD/DU 18 AVR 2025

**DIFFUSION RESTREINTE**

**A Mesdames et Messieurs :**

- DSA
- DSDPSS
- DRC
- DARRV
- DRE
- DSI

**Objet : Atelier de restitution de la mission de diagnostic et d'identification des critères et avantages du programme OEA**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service que l'Administration des Douanes Ivoiriennes en collaboration avec l'agence de coopération Allemande (GIZ) organise, dans le cadre du projet d'appui à la CEDEAO pour la mise en œuvre de la ZLECAf, un atelier de restitution de la mission de diagnostic et d'identification des critères et avantages du Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), du **24 au 25 avril 2025** à l'hôtel **MOVENPICK**, sis à Abidjan-Plateau.

A cet effet, j'invite les responsables des services ci-après à désigner leurs représentants en vue de participer à cette importante activité dont les termes de référence sont ci-après joints. Il s'agit de :

N°	Services concernés	Participants
01	Direction des Services Aéroportuaires (DSA)	01
02	Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux (DSDPSS)	01
03	Direction de la Règlementation et du Contentieux (DRC)	02
04	Direction de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur (DARRV)	01
05	Direction des Régimes Economiques (DRE)	01
06	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	01

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

P.J : Termes de Référence



**Le Directeur Général**

**Le Directeur Général**

**General DA Pierre A.**

Commandeur de l'Ordre National

# Projet de TdRs\_ Atelier de restitution des résultats du diagnostic, d'identification des critères & avantages et de définition des prochaines étapes de redynamisation du programme OEA

## Sommaire

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS	1
II.	OBJECTIFS	2
III.	RESULTATS ATTENDUS	2
IV.	METHODOLOGIE	2
V.	LISTE DES PARTICIPANTS	3
VI.	AGENDA	3
VII.	FINANCEMENT	4

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La GIZ a été commis par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et chargée d'appuyer la Commission de la CEDEAO dans la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) dans le cadre du Projet ZLECAf\_Appui à la CEDEAO.

L'objectif principal de cette initiative est de renforcer les cadres régional et nationaux d'implémentation de la ZLECAf.

Le projet envisage cinq (5) résultats majeurs qui sont les suivants :

- 1) Améliorer la coordination des positions des États membres de la CEDEAO dans la poursuite des négociations de l'accord de la ZLECAf ;
- 2) Renforcer la coordination entre les États membres de la CEDEAO sur la conception technique de la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf ;
- 3) Renforcer les compétences techniques des ministères et du secteur privé dans les États membres de la CEDEAO à mettre en œuvre les dispositions de l'accord de la ZLECAf ;
- 4) Améliorer l'accès à l'information pour les États membres de la CEDEAO, le secteur privé et la société civile sur la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf et les opportunités d'exportation ;
- 5) Elargir les accords sur le commerce régional et continental des services respectueux du climat dans les États membres de la CEDEAO.

Dans le cadre du résultat 3, le projet s'est engagé à appuyer les Douanes ivoiriennes dans la redynamisation du programmes des « Opérateurs Economiques Agréés (OEA) » en Côte d'Ivoire.

Après la mission de diagnostic dudit programme en septembre 2024, les prochaines étapes consistent à faire la restitution de la mission au secteur privé ivoirien, puis définir avec lui les avantages ainsi que la suite du nouveau programme OEA.

C'est dans ce cadre, que cet atelier est organisé par la GIZ afin de réunir autour d'une table, toutes les parties prenantes du programme OEA en Côte d'Ivoire pour l'atteinte des objectifs ci-dessous.

## II. OBJECTIFS

Les objectifs de cet atelier sont de trois (3) ordres. Il s'agira pour les Douanes ivoiriennes, de :

- Faire la restitution de la mission du diagnostic du programme OEA au secteur privé ivoirien ;
- Identifier, en concertation avec le secteur privé, les critères pertinents ainsi que les avantages du nouveau programme OEA ;
- Définir avec le secteur privé, les prochaines étapes de la redynamisation du programme OEA.

## III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à l'issue de cet atelier sont les suivants :

- La restitution de la mission du diagnostic du programme OEA est faite ;
- Les critères pertinents et les avantages du nouveau programme OEA sont identifiés en concertation avec le secteur privé ;
- Les prochaines étapes de redynamisation du programme OEA sont définies.

## IV. METHODOLOGIE

L'atelier de restitution des résultats du diagnostic et d'identification des critères et avantages du nouveau programme OEA se tiendra à **Abidjan du 24 au 25 avril 2025**.

Trente (30) participants dont vingt-neuf (29) issus des parties prenantes de Douanes, des Organisations et Faïtières du secteur privé ivoirien, de l'Observatoire pour la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD), des Opérateurs Economiques préalablement Agréés (OEA), ainsi que les représentants de certaines administrations publiques sont attendus à cet atelier. Le Coordonnateur du Projet ZLECAf-CEDEAO prendra part aux travaux pour le compte de la GIZ.

Le premier jour (24 avril 2025), après les mots introductifs des Douanes ivoiriennes et de la Commission Douane de la CGECI, le reste de la journée sera consacré à la restitution de la mission du diagnostic, suivi de l'identification des critères des OEA.

Le deuxième et dernier jour de l'atelier (25 avril 2025), les participants se consacreront, la matinée ainsi qu'en début d'après-midi, à l'identification des avantages du nouveau programme OEA pour le secteur privé (avantages à l'importation et à l'exportation). Les travaux se poursuivront en fin d'après-midi par la définition des prochaines étapes de redynamisation dudit programme. Les différents mots de clôture des Douanes et du secteur privé mettront fin à l'atelier.

## V. LISTE DES PARTICIPANTS

La liste définitive des participants, pour chaque thématique, ne sera établie qu'après confirmation des parties prenantes suivantes :

N°	Organisations	Nombre de participants
1	DOUANES	09
2	Patronat ivoirien (CGECI/UGECI)	03
3	Opérateur Economiques Agréés (SONAL, CAPRACI, HUAWEI)	03
4	Syndicats des Transitaires (STCI, SYNATRANS-CI, SYNAT-CI)	03
5	Observatoire pour le Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD)	02
6	Fédération et Confédération des PME (FIPME, CPUPME)	02
7	Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI)	01
8	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	01
9	Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI)	01
10	Services d'Inspection et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire (SICOSAV)	01
11	Direction de la Protection des Végétaux du Contrôle et de la Qualité	01
12	Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM)	01
13	Port Autonome d'Abidjan (PAA)	01
14	GIZ	01
<b>Total</b>		<b>30</b>

## VI. AGENDA

L'agenda prévisionnel de l'activité se présente ainsi qu'il suit :

JOUR	PÉRIODE	ACTIVITES
<b>JOUR 1: 24 AVRIL 2025</b>	08h00-08h30	Accueil et installation des participants
	08h30-09h00	Ouverture de l'atelier
	09h00-10h45	Restitution de la mission de diagnostic du programme OEA
	10h45-11h00	Pause-café
	11h00-13h00	Identification des critères pertinents pour les OEA
	13h00-14h00	Déjeuner
	14h00-16h00	Identification des critères pertinents pour les OEA suite et fin
	16h00-16h30	Pause-café et clôture du jour 1

<b>JOUR 2: 25 AVRIL 2025</b>	08h30-10h45	Identification des avantages à l'exportation du nouveau programme OEA
	10h45-11h00	Pause-café
	11h00-13h00	Identification des avantages à l'importation du nouveau programme OEA
	13h00-14h00	Déjeuner
	14h00-16h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des critères et avantages du nouveau programme OEA pour le secteur privé ;</li> <li>- Définition des prochaines étapes de redynamisation du programme OEA.</li> </ul>
	16h00-16h15	Pause-café
	16h15-16h30	Clôture de l'atelier

## VII. FINANCEMENT

Les charges liées à l'organisation de cet atelier sont prises en charge par le Projet d'Appui à la Commission de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la Zone de libre-Echange Continentale Africaine (Projet ZLECAf-CEDEAO) de la GIZ.

## Projet d'agenda

JOUR	PÉRIODE	ACTIVITES
<b>JOUR 1: 24 AVRIL 2025</b>	08h00-08h30	Accueil et installation des participants
	08h30-09h00	Ouverture de l'atelier
	09h00-10h45	Restitution de la mission de diagnostic du programme OEA
	10h45-11h00	Pause-café
	11h00-13h00	Identification des critères pertinents pour les OEA
	13h00-14h00	Déjeuner
	14h00-16h00	Identification des critères pertinents pour les OEA suite et fin
	16h00-16h30	Pause-café et clôture du jour 1
<b>JOUR 2: 25 AVRIL 2025</b>	08h30-10h45	Identification des avantages à l'exportation du nouveau programme OEA
	10h45-11h00	Pause-café
	11h00-13h00	Identification des avantages à l'importation du nouveau programme OEA
	13h00-14h00	Déjeuner
	14h00-16h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des critères et avantages du nouveau programme OEA pour le secteur privé ;</li> <li>- Définition des prochaines étapes de redynamisation du programme OEA.</li> </ul>
	16h00-16h15	Pause-café
	16h15-16h30	Clôture de l'atelier

## Participants attendus

N°	Organisations	Nombre de participants
1	DOUANES	09
2	Patronat ivoirien (CGECI/UGECI)	03
3	Opérateur Economiques Agréés (SONAL, CAPRACI, HUAWEI)	03
4	Syndicats des Transitaires (STCI, SYNATRANS-CI, SYNAT-CI)	03
5	Observatoire pour le Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD)	02
6	Fédération et Confédération des PME (FIPME, CPUPME)	02
7	Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI)	01
8	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	01
9	Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI)	01
10	Services d'Inspection et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire (SICOSAV)	01
11	Direction de la Protection des Végétaux du Contrôle et de la Qualité	01
12	Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM)	01
13	Port Autonome d'Abidjan (PAA)	01
14	GIZ	01
<b>Total</b>		<b>30</b>



NOTE D'INFORMATION N° 1087-3 MFB/DGD/DRH DU

17 AVR 2025

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET** : Rédaction, actualisation et signature  
des fiches de poste

Dans le cadre du projet de certification globale et en vue d'assurer la conformité des postes de travail d'avec les missions effectivement exercées, il est demandé à l'ensemble du personnel de bien vouloir procéder à la mise à jour des données relatives aux postes de travail, notamment les fiches de poste.

Il s'agira spécifiquement de rédiger les fiches de poste pour les nouveaux agents ou pour les agents nouvellement affectés dans les unités administratives. Pour les agents déjà en poste, il s'agit de les actualiser en tenant compte de l'évolution de leurs missions ou attributions respectives.

Il est à indiquer que les fiches rédigées ou mises à jour doivent être signées par les agents concernés et leurs supérieurs hiérarchiques.

Par ailleurs, les fiches de poste dûment complétées et signées devront être transmises à la Direction des Ressources Humaines, au plus tard le mercredi 23 avril 2025.

J'invite, en conséquence, les responsables de service à veiller à la mise en œuvre effective de cette importante activité.

